

LES RELIGIONS

L'ISLAM

LES MOUVEMENTS DERIVES DE L'ISLAM

- Les Sunnites :

Ils représentent le courant majoritaire de l'islam. L'autre principale tradition musulmane est le chiisme, considéré par les sunnites comme plus ou moins hérétique.

Les sunnites sont ainsi appelés du fait de l'importance qu'ils accordent à la Sunna, l'ensemble des paroles et des actions du prophète Mahomet que tous les croyants doivent s'efforcer d'imiter. La Sunna et le Coran sont considérés comme les deux sources principales de la loi islamique. Les chiites soulignent aussi l'importance de la Sunna, à la différence qu'ils y incluent les paroles et les actions de leurs imams. Les sunnites ayant été les premiers à établir la primauté de la Sunna, il est fort probable qu'ils se soient fait appeler les gens de la Sunna pour se distinguer des autres groupes musulmans, et cela avant même que les chiites aient développé leur système juridique. Selon la loi sunnite traditionnelle, l'idée existait déjà du vivant de Mahomet de consulter et suivre l'exemple du Prophète en cas de doute sur une question religieuse ou juridique.

Les injonctions du Coran appelant à obéir à Allah (Dieu) et à son Prophète sont fréquemment citées pour justifier cette idée, ainsi que les versets relatifs à la révélation par Dieu du Livre (c'est-à-dire le Coran) et à la sagesse comprise comme une référence à la Sunna.

D'après cette théorie, les compagnons du Prophète, lorsque celui-ci était encore en vie, s'attachaient particulièrement à se rappeler ses paroles et ses gestes et ils les transmirent après sa mort à la génération suivante, qui la passa à son tour à la suivante, et ainsi de suite. Les anecdotes individuelles par lesquelles étaient transmises les paroles ou les actions du Prophète furent appelées hadiths. Chaque hadith était précédé de la liste (isnad) des noms de ceux qui se l'étaient transmis de génération en génération, remontant jusqu'au compagnon qui le tenait du Prophète lui-même. Pour les sunnites, les chaînes de transmission garantissent l'authenticité de ces hadiths. Les premières générations de croyants se transmettaient les hadiths oralement plus que par écrit.

Après la mort du Prophète, lorsqu'une question religieuse ou juridique venait à se poser, il était d'usage parmi les hommes pieux d'examiner le Coran et la Sunna pour y trouver une réponse. De cette façon, l'autorité du Prophète se perpétuait même après sa disparition. Les premières compilations de recueils de hadiths remontent au III^e siècle de l'Hégire (IX^e siècle ap. J.C.). A cette époque, le nombre impressionnant de hadiths en circulation conduisit les théologiens à distinguer ceux qui étaient authentiques de ceux qui ne l'étaient pas. L'isnad servait de critère principal dans cette classification. Si les chaînes de transmission remontaient directement à Mahomet et que les personnes citées étaient toutes connues pour leur honnêteté et s'il paraissait plausible que celui qui avait transmis l'information ait pu véritablement rencontrer celui auquel il l'avait transmise, le hadith était reconnu comme authentique. Si la chaîne de transmission ne répondait pas à l'une de ces conditions, le hadith était considéré comme suspect.

Six recueils de hadiths, jugés authentiques conformément à ces critères, furent finalement acceptés par l'ensemble des musulmans sunnites comme faisant autorité et possédant un statut plus élevé que d'autres collections existantes. Il s'agit des compilations d'al-Bukhari, de Muslim ibn Hajjaj, d'Ibn Maja, d'Abu Dawoud, d'al-Tirmidhi et d'al-Nasa'i, considérées par les sunnites comme des textes canoniques dont l'autorité venait immédiatement après celle du Coran. Puisque la Sunna du Prophète qui y était relatée était reconnue d'inspiration divine, ces écrits furent eux-mêmes tenus comme une forme de révélation de Dieu. Ils étaient par conséquent traités avec grande déférence, faisant l'objet de somptueuses éditions manuscrites et imprimées. Il aura fallu à certains d'entre eux plusieurs siècles avant que leur statut ne soit reconnu, et certains théologiens musulmans continuèrent de considérer le recueil d'Ibn Maja comme inférieur aux autres.

La théorie des sources de la loi sunnite, sans laquelle il n'était pas possible de produire des recueils de hadiths, fut élaborée vers la fin du II^e siècle de l'Hégire par Mohammad al-Chafii. Avant lui, les juristes musulmans n'étaient pas très rigoureux dans leur choix des sources desquelles la loi pouvait légitimement dériver, et bon nombre d'entre eux s'en tenaient à leur propre jugement, qui était, selon le cas, fondé ou non sur d'autres sources. Cet état de choses n'était pas satisfaisant car il permettait d'apporter une multitude de réponses à un seul problème et menaçait de devenir un facteur de division au sein de la communauté. Al-Chafii posa le principe selon lequel, lorsqu'il existait un verset coranique ou un hadith relatif à la question posée, il fallait le considérer comme l'autorité en la matière aux dépens de toutes les autres sources. Ce fut l'acceptation générale de la théorie d'al-Chafii qui marqua réellement l'émergence de l'islam sunnite.

En dehors du Coran et de la Sunna, il existe une troisième source théorique importante de la loi sunnite, qui est constituée par le consensus de l'ensemble des musulmans, l'ijmaa. Si la communauté accepte une pratique ou une doctrine, celle-ci devient légitime, même si elle n'est pas justifiée par un verset ou un hadith. Ce principe trouve en fait sa justification dans un hadith qui rapporte que le Prophète aurait dit : Ma communauté ne peut tomber d'accord sur une erreur. Avant al-Chafii et même après lui, les théologiens ont toujours cherché à établir la nature précise de la relation entre les sources théoriques de la loi et son importance. Bien qu'ils aient fini par admettre les principes généraux posés par al-Chafii, ils continuaient à diverger sur certains points essentiels. Ces différends entraînèrent la formation, parmi les sunnites, de plusieurs écoles de pensée, dont les quatre plus importantes survécurent jusqu'à nos jours. Chaque école prit le nom d'un théologien éminent du II^e ou du III^e siècle de l'Hégire (VIII^e et IX^e siècles ap. JC.) : les hanafites (d'après Abou Hanifa), les malikites (d'après Malik ibn Anas), les chafiites (d'après al-Chafii) et les hanbalites (d'après Ahmad ibn Hanbal). D'autres écoles de pensée furent influentes à certaines époques, mais tombèrent plus tard dans l'oubli.

Au départ, ces quatre écoles rivales se combattirent jusqu'à ce qu'elles en viennent progressivement à se reconnaître mutuellement comme autant d'expressions légitimes de l'islam sunnite. Chacune d'elles fut prédominante dans une région précise du monde musulman. Ainsi les malikites étaient-ils très influents en Afrique du Nord et de l'Ouest, les chafiites en Asie du Sud-Est et en Afrique orientale, les hanafites dans les régions qui allaient tomber plus tard sous la domination de l'Empire ottoman (l'Égypte, la Grande Syrie et la Turquie) et en Asie du Sud, et les hanbalites en Arabie Saoudite. Un musulman adepte de l'une de ces écoles était fortement découragé d'adhérer à une autre, à moins qu'il ne fût amené à vivre dans une région où son école n'était pas représentée. Certains réformateurs modernes ont toutefois appelé à s'inspirer des doctrines de l'ensemble des écoles et à les synthétiser en cas de besoin.

L'islam sunnite devint la forme dominante de l'islam en raison des vicissitudes de l'histoire. Son centre originel était en Irak, qui devait devenir, à partir de 750, également le centre du califat. Au début, les califes se considéraient comme les seuls détenteurs de l'autorité religieuse, mais ils avaient besoin pour cela de l'appui des théologiens qui élaboraient le concept de la Sunna. Au début du IX^e siècle, les théologiens avaient acquis suffisamment de confiance pour s'affirmer détenteurs de l'autorité religieuse à la place des califes. Il s'ensuivit une bataille acharnée pour le pouvoir entre les théologiens et les califes autour de la doctrine que ces derniers voulaient établir comme l'orthodoxie et à laquelle les premiers étaient farouchement opposés. Durant cette crise, connue sous le nom de la mihna, les califes tentèrent de faire admettre le principe que le Coran était une œuvre créée dans le domaine temporel, mais ils ne parvinrent pas à l'imposer aux théologiens. La mihna fut abandonnée vers 850 et il fut proclamé que les théologiens seraient désormais les détenteurs de l'autorité religieuse de l'islam sunnite. Bien que les califes aient continué d'être considérés symboliquement comme les chefs de l'islam sunnite, ils n'essayèrent plus jamais de se mêler des questions de théologie ou de pratique religieuse.

Dès lors que la majeure partie du monde musulman était placée sous l'autorité des califes de Bagdad, le sunnisme domina les autres courants musulmans, qui furent confinés à des régions éloignées ou à des communautés dépourvues de structures politiques propres. L'autorité religieuse était localement répartie entre un grand nombre de théologiens et de dignitaires religieux, ce qui permit à l'islam sunnite de survivre à la désintégration et à la chute du califat. Ce fonctionnement constitua l'élément de continuité essentiel dans les pays musulmans qui subirent de nombreux changements de régimes et de dirigeants.

- Les Chiïtes :

° Présentation :

Nous avons vu que le schisme Chiite résulte au départ de la succession de Mahomet. Ils ont contesté les décisions prises pour le califat, estimant que le successeur aurait dû être attribué directement à Ali, le cousin et gendre du prophète. Il s'en suivit de nombreuses exactions.

Cependant les Chiites ont introduit dans la religion le principe du caractère semi-divin de l'imam (chef religieux).

Actuellement les Chiites sont particulièrement nombreux en Iran, et se subdivisent en diverses tendances.

Le Chiisme est le terme collectif qui désigne plusieurs sectes musulmanes distinctes, qui représentent 10 % du monde musulman, celui-ci étant par ailleurs composé essentiellement de sunnites. Les sunnites et les chiites diffèrent en plusieurs domaines. Leur moindre désaccord concerne la loi et les rituels, et leurs plus grandes divergences concernent leur manière de concevoir l'autorité légitime, la théologie et le génie de leur culture.

° Le chiisme primitif et ses origines :

Le terme chiisme signifie les partisans d'Ali. Ali ibn Abu Talib était le beau-fils du prophète Mahomet et le quatrième calife de la nouvelle communauté islamique après la mort de Mahomet. Les sunnites le vénèrent également comme le dernier des quatre califes vertueux.

Ainsi que tous les groupes islamiques, les chiites actuels considèrent leur forme d'islam comme la plus pure représentation de la religion originelle de Mahomet. Les premiers chiites étaient en désaccord avec les principes politiques de la nouvelle religion et notamment avec le mode de succession au califat. Ils étaient simplement liés par le soutien qu'ils apportaient à Ali en sa qualité de dirigeant de la communauté islamique, et par leur opposition à ceux qui, de leur point de vue, s'étaient révoltés contre lui, comme Muawiya (le fondateur de la dynastie omeyyade) et les kharijites. Après l'assassinat d'Ali en 661, certains chiites ont considéré ses différents fils comme ses successeurs de droit au titre de calife. Si les descendants d'Ali sont devenus rivaux et que leurs adeptes chiites se sont divisés en fonction de leur choix, les chiites se sont au moins mis d'accord sur le fait que le califat devait rester aux mains de la dynastie alide. Ce n'est que plus tard que les chiites ont commencé à développer des croyances religieuses différentes qui les ont séparés des autres musulmans.

Pendant la période omeyyade, les chiites ont vénéré les descendants d'Ali, qu'ils considéraient comme les chefs méritant de fait le pouvoir califal.

Alors que toutes sortes de notions religieuses ont été avancées par les chiites, quatre croyances principales ont été acceptées par tous :

Ali a été choisi par Allah comme imam et dirigeant légitime du monde, tant musulman que non musulman.

L'existence de l'univers dépend de la présence d'un imam vivant.

Tous les imams doivent être des descendants d'Ali.

Ali et ses descendants imams possèdent des qualités surhumaines que les autres musulmans ne reconnaissent que dans les prophètes, telles que l'infaillibilité, des pouvoirs miraculeux, et une connaissance accordée par Allah.

Ces croyances représentent les piliers de la doctrine chiite de l'imamat. Cette doctrine est restée le centre de la plupart des groupes chiites jusqu'à aujourd'hui encore (à l'exception des zaydites) et contraste violemment avec la foi sunnite, qui considère que le dirigeant légitime de la communauté islamique est un homme ordinaire quoique exceptionnellement pieux et versé dans les sciences religieuses, élu par des hommes ordinaires. Certaines factions du mouvement chiite considérées comme extrémistes, telles que les Ali-illahis et les druzes, ont mené plus loin cette doctrine et déclaré que les imams étaient des incarnations divines, plaçant ainsi leurs croyances à l'index de l'islam. Il existe un clergé chiite, très hiérarchisé, à la différence du sunnisme.

° Les différents groupes et sectes chiites :

Comme Ali avait plusieurs femmes et de nombreux descendants de sexe masculin, les premiers

chiites se sont regroupés en fonction de celui, parmi les différents rivaux de la dynastie des Alides, qu'ils ont reconnu et vénéré comme imam. Bien que la plupart des groupes chiites n'admettent comme imams que des descendants d'Ali et de sa première femme Fatima (la fille du Prophète), certains, tels que les kaysanites, ont très tôt reconnu une descendance d'Ibn Hanafiyya, le fils d'une autre femme d'Ali. Les premiers califes abbassides, issus de l'un de ces imams kaysanites, revendiquent leur légitimité de cette origine.

Même si les différents groupes chiites ne restent pas totalement isolés, la plupart d'entre eux sont suffisamment divisés pour que des sectes diverses se développent, adoptant différentes doctrines et pratiques religieuses. Certaines de ces sectes se sont séparées après des conflits concernant la succession et ont formé de nouvelles sectes, voire de nouvelles religions.

° Les sectes chiites contemporaines :

De nos jours, les sectes chiites les plus importantes sont les imamis, les ismaïliens et les zaydites.

. Les Imamis :

Ils forment de loin la plus importante des sectes chiites, même si leurs imams n'ont jamais atteint la puissance politique des imams ismaïliens et zaydites. Ils reconnaissent une lignée de douze imams successifs, dont le dernier est, selon leur croyance, encore en vie actuellement, bien qu'il ait été occulté en 874. L'imamisme est la religion majoritaire officielle de l'Iran depuis le début du XVI^e siècle, et est également très représentée au Proche-Orient et en Asie, particulièrement en Irak, au Sud-Liban, en Inde et au Pakistan. La religion bahá'í, bien que distincte de l'islam, est issue du babisme, un mouvement né du chiisme imami en Iran au XIX^e siècle.

. Les Ismaïliens :

Ils sont également appelés batinis. Ils n'ont pas d'Etat aujourd'hui mais en possédaient plusieurs au Moyen Age. A l'origine, ils n'acceptaient que sept imams successifs, croyant que le dernier était devenu occulte au VIII^e siècle. Cependant, pour de nombreux ismaïliens, la lignée fut abandonnée deux siècles plus tard au bénéfice de différents rivaux.

Les Fatimides :

Une lignée des imams appelée les Fatimides établit un califat dynastique en Afrique du Nord, fonda Le Caire et régna sur l'Egypte pendant plus de deux siècles (de 909 à 1171). D'autres ismaïliens tels que les qarmates (Qaramita), qui ont établi leur propre Etat à Bahreïn et à Oman refusèrent de les reconnaître ainsi que tout autre prétendant.

Les Fatimides eux-mêmes se divisèrent en plusieurs branches au cours du XI^e siècle :

Les Hachichiyin :

L'une d'elles, les nizarites, se séparèrent des califes-imams du Caire et fondèrent leur propre Etat indépendant en Iran et en Syrie. Leurs ennemis les appelaient (Assassins), en référence à leur dépendance au haschisch. Les récits d'actions des nazarites pour perpétuer des crimes politiques parvinrent jusqu'aux croisés et le terme assassin s'est répandu en Europe pour désigner un tueur fanatique ou à gages. Les imams nizarites sont considérés comme les ancêtres de l'Aga Khan, titre officiel de l'imam des khojas, le plus important groupe d'ismaïliens de nos jours. L'actuel Aga Khan est le 49^e imam des khojas.

Les Hachichiyins, ont constitué un véritable ordre religieux et guerrier qui a été fondé vers la fin du XI^e siècle ap. JC. Ils se proclamaient gardiens de la Terre Sainte. Ils combattirent parfois les Templiers et furent parfois leurs alliés.

Les tayyibis :

Ils formaient également une secte issue des Fatimides, bien qu'ils aient adopté une autre lignée d'imams qui se terminait par une nouvelle occultation. Beaucoup ont immigré du Caire pour fonder

une communauté au Yémen au XII^e siècle. Plus tard, au XVI^e siècle, une branche quitta le Yémen pour l'Inde et fonda la communauté bohra (ou bohara). Celle-ci croit que son imam est devenu occulte et suit par conséquent un chef religieux, le dai absolu, qu'elle considère comme l'unique représentant de l'imam caché et la plus haute autorité en ce qui concerne la doctrine et les affaires légales.

Les Druzes :

Bien qu'ils ne soient généralement pas reconnus comme musulmans de nos jours, sont également apparus au XI^e siècle, issus de l'ismaélisme fatimide. Pour eux le fondateur de leur mouvement, Hakem, a été la réincarnation de Dieu, n'est pas mort et reviendra en maître universel à la fin des siècles. Ils pensent que les âmes passent successivement dans différents corps selon leur comportement religieux et moral au cours de la vie écoulée.

Les Druses comptent diverses tendances. Les Alaouites pensent que Dieu s'est incarné sept fois. Ils croient à la transmigration des âmes.

Les Druses sont actuellement cantonnés en Syrie et au Liban.

. Les Zaydites :

Les imams zaydites, ainsi nommés d'après Zayd ibn Ali (mort en 740), n'ont pas adopté la principale doctrine chiite de l'imamat. Zayd, le fondateur éponyme du zaydisme, combattit activement son frère quiétiste, Mohammed al-Baqir (que les imamis et les ismaéliens considèrent respectivement comme le 4^e et le 5^e imam) pour l'imamat, en se révoltant contre le calife omeyyade du moment. La revendication de Zayd, qui est restée l'argument clé de cette secte en désaccord avec les imamis et les ismaéliens, indique qu'un véritable chiite doit adopter tout descendant d'Ali et de Fatima, pourvu qu'il soit érudit, pieux et politiquement actif, c'est-à-dire qui souhaite se révolter contre les autorités usurpatrices, qui renient sa légitimité en qualité de calife. L'imam ne dispose alors d'aucune qualité surhumaine, hormis le fait qu'il doit descendre d'Ali ibn Abu Talib, il ressemble davantage au calife sunnite idéal.

Les zaydites ont fondé leur propre califat et Etat au Yémen, qui a survécu aux invasions et aux occupations du IX^e siècle jusqu'en 1963. Un autre Etat zaydite, quoique bref et sans imam qui lui soit propre, fut fondé au IX^e siècle au Tabaristan, au sud de la mer Caspienne, en Iran. Comme les ismaéliens, les zaydites se sont divisés en plusieurs petites sectes dont la différence principale concerne le choix de l'imam puis, plus tard, divers points légaux et doctrinaux.

° Points communs et différences entre les sectes chiites :

Les imamis (duodécimains) et les ismaéliens (septimains) accordent à leurs imams des qualités miraculeuses et dont on peut hériter, leur doctrine de l'imamat étant pratiquement identique. Ces deux sectes croient que le Coran contient une signification cachée ou ésotérique, ainsi qu'une signification apparente ou exotérique. Par conséquent, elles emploient l'outil exégétique du tawil, c'est-à-dire l'interprétation de la signification cachée du Coran, grâce à la connaissance de l'imam, qui lui a été accordée par Allah. Les soufis possèdent des notions similaires du Coran et emploient également le tawil. Ils substituent simplement aux imams leurs maîtres soufis, auxquels Allah a également offert la connaissance. Les imamis et les ismaéliens sont également encouragés à dissimuler leurs véritables croyances afin de se protéger. Cette attitude peut être justifiée par les persécutions subies par les adeptes de la foi chiite tout au long de l'histoire islamique.

Les zaydites, pour ce qui les concerne, rejettent tout ce qui précède. Leurs imams ne sont pas dotés de qualités surhumaines mais sont simplement les meilleurs dirigeants et les érudits religieux les plus savants de leur époque. Seuls l'érudition, la piété et l'activisme politique (une qualité qui exclut le taqiyya) peuvent développer le potentiel d'un imam.

Les imamis et les ismaéliens partagent la même lignée d'imams jusqu'au sixième, Jafar al-Sadiq, bien que les ismaéliens considèrent que le premier imam fut Hassan, le fils d'Ali et non Ali lui-même. Les deux sectes sont d'accord sur le fait qu'un imam doit être désigné par son prédécesseur mais divergent sur le nom du fils qui a succédé à Jafar al-Sadiq. Pour les imamis, c'est Musa qui a été désigné, tandis que les ismaéliens ont adopté l'aîné, Ismaël (qui mourut avant son père). Les zaydites renient cette idée de désignation d'un successeur. Pour eux, quiconque de la bonne lignée peut

revendiquer la fonction d'imam, même si cela signifie entrer en concurrence avec un imam en place. Les imamis et certains ismaïliens (les qarmates et les bohras) croient que la lignée des imams a été interrompue à un certain moment et que le dernier imam, entré en occultation, vit sous la protection d'Allah et reviendra sous forme humaine à la fin des temps, en qualité de Mahdi. Les imamis et les qarmates ont adopté respectivement 12 et 7 imams. Par contre, pour les khojas, la majorité des actuels ismaïliens, et les zaydites, la lignée des imams continue jusqu'à nos jours, ainsi que le contact entretenu par l'imam avec ses disciples.

° Le concept et l'exercice de l'autorité dans la croyance chiite :

Les trois sectes ont une approche pratique relativement différente du problème de l'autorité religieuse, même si les imamis et les ismaïliens ont théoriquement davantage en commun, comme par exemple la doctrine de l'imamat. Comme les imamis ont perdu le contact avec leur imam actuel depuis le IX^e siècle, leurs conseils religieux leur viennent généralement des classes religieuses, c'est-à-dire des gardiens traditionnels de la littérature issue des instructions du Prophète et des imams. De toutes les classes religieuses, ce sont les légistes (fuqaha), qui se font appeler gouverneurs de l'imam caché et sont reconnus comme tels, qui dominent. Pendant plusieurs siècles, les légistes pragmatiques imamis ont réussi à occuper la plupart des différentes charges et à jouir de nombreux privilèges tombés en désuétude avec la disparition du douzième imam, prise en charge de la prière du vendredi, collecte et répartition des différents impôts, nomination des juges, légalisation de décisions de jurisprudence, déclarations juridiques. Les légistes imamis sont donc parvenus à amasser beaucoup de richesses et à concentrer le pouvoir politique dans leurs mains grâce à ces fonctions. Depuis le XVIII^e siècle, ils ont également formé une hiérarchie de pouvoir politico-religieuse. Ceux qui occupent les rangs les plus élevés (ayatollah ou marja al-taqlid) jouissent d'une autorité bien plus grande que celle des légistes sunnites, ismaïliens (branche dominante) ou zaydites. Ils forment un corps qui tient davantage du sultan ou du calife sunnite. Seul le dai absolu des ismaïliens bohras exerce une autorité encore supérieure.

° Le génie de la culture chiite et la vision du monde :

Les chiites représentent une minorité en islam et ont donc tendance à se sentir attaqués et à développer des attitudes élitistes et des interprétations ésotériques. Par conséquent, non seulement ils ignorent l'opinion de la majorité, mais ils se glorifient en outre de leur statut de minorité. Les imamis croient que les imams choisis par Allah comme dirigeants légitimes du monde ont été non seulement évincés mais également persécutés. Ils acceptent donc plus volontiers les théories de complot que les autres musulmans. La politique des chiites est étroitement liée au génie de leur culture et à cette vision du monde.

° Les influences chiites sur les croyances sunnites :

La foi chiite imami a influencé de nombreux penseurs et groupes sunnites depuis le Moyen Âge. Les sunnites font souvent preuve d'un fort attachement sentimental et de respect envers les Alides, en particulier les douze imams des chiites imamis. Sous la domination mongole (du XII^e au XIV^e siècle) et des Timurides (fin du XIV^e et XV^e siècle), il était courant pour les sunnites d'effectuer des actions de dévotion en faveur des douze imams, telles que de visiter leurs tombes en plus de celles de leurs grands maîtres soufis ou même de participer aux processions de deuil de taziya chiites. Les soufis peuvent effectuer ces actions en raison du rang élevé qu'ils accordent à Ali, le premier imam, qu'ils considèrent comme le fondateur de leur mouvement. C'est donc par l'intermédiaire du soufisme que beaucoup de sentiments et de rites chiites ont été communiqués aux principales branches sunnites. De nombreux ordres sunnites sont ainsi passés au chiisme (tels que les Kubrawis et les Safavides). La vénération sunnite envers les imams chiites n'a jamais reçu en retour la vénération des chiites pour les personnages généralement vénérés par les sunnites. Au contraire, à la fin du Moyen Âge, les imamis ont lancé de plus en plus d'excommunications et d'insultes envers les personnages éminents des sunnites, les trois califes et l'épouse favorite du prophète, Aïcha. En dépit de leurs différences et d'une histoire tumultueuse, les sunnites et les chiites ont tenté plusieurs fois de réduire leurs différences au cours des derniers siècles. En Iran, au XVIII^e siècle, le dirigeant chiite imami Nader Chah a essayé, sans succès, de transformer le chiisme imami en une

cinquième école légale sunnite. Quand, en 1922, le nouveau gouvernement de la République turque (qui succédait à l'ancien Empire ottoman) a commencé à discuter de l'abolition du califat de tous les musulmans sunnites, deux chiites (un imami, l'autre khoja) ont été envoyés d'Inde pour transmettre les inquiétudes des communautés chiites et sunnites.

- Différences entre les chiites et les sunnites :

° Autorité :

Les imamis et les ismaïliens concentrent leur foi sur leurs doctrines respectives de l'imamat, ce qui leur donne une conception totalement différente de l'autorité telle qu'elle est conçue chez les sunnites et les chiites zaydites. Les sunnites et les zaydites rejettent de même la croyance imami et ismaïlienne selon laquelle les imams ont droit au pouvoir absolu et possèdent une connaissance complète de toutes les sciences (par exemple, juridique, théologique et exégétique). Cette autorité absolue permet même à certains imams ismaïliens de déclarer l'abrogation de la Loi islamique (charia).

° Loi, rituel et théologie :

Les hadiths sont des rapports qui regroupent les instructions, les paroles et les actions du Prophète, que les musulmans croient avoir été inspirées par Allah, et rapportées, d'abord oralement (pendant plusieurs siècles) puis mises par écrit. Les musulmans considèrent les hadiths comme la seconde et seule autorité textuelle après le Coran. Il en existe plusieurs recueils et chaque groupe islamique a tendance à posséder le sien propre. Comme le Coran comporte peu de points relatifs à la loi, aux rites ou à la doctrine, la plupart des musulmans doivent se fier aux hadiths pour défendre leur rituel, leur loi et leur théologie.

Par opposition aux sunnites, les imamis et les ismaïliens pensent que les paroles et les actions des imams (en raison de leurs connaissances accordées par Allah, leur perfection et leur infaillibilité) ont une origine divine au même titre que celles du Prophète et sont donc également des hadiths. Les imamis et les ismaïliens croient également que les hadiths ne sont valables que si ceux qui les transmettent sont imams ou vrais musulmans (c'est-à-dire chiites). La plupart des hadiths sunnites et zaydites ne sont donc pas reconnus, au moins en théorie. Les sunnites et les zaydites peuvent admettre que les imams imamis et ismaïliens transmettent oralement les lois (les hadiths prophétiques), mais renient tous les hadiths dont la source est un imam et non le Prophète. Alors que les hadiths sunnites et chiites diffèrent beaucoup en ce qui concerne leurs théories de transmission, leur contenu varie peu, sauf ce qui est relatif à l'autorité et à la théologie.

° Loi islamique :

Il y a peu de différence d'interprétation du code divin de la Loi islamique entre les sunnites et les chiites. Les quelques désaccords qui apparaissent concernent principalement l'héritage et les droits des femmes, qui tendent à être plus libéraux chez les imamis et les ismaïliens. Seuls les imamis acceptent le mariage temporaire, une pratique rejetée par les ismaïliens, les zaydites et les sunnites.

° Jurisprudence et cas juridiques sans précédent :

La jurisprudence zaydite et imami est presque identique à celle des sunnites en général (et particulièrement l'école chaféite). Les zaydites et la principale branche des imamis ont les mêmes sources juridiques que les sunnites, à savoir: le Coran, les hadiths, le consensus de la communauté (ijma) et l'opinion humaine fondée sur la raison ou (ijtihad). Pourtant, les imamis considèrent le consensus comme un accord communautaire avec l'imam. Les opinions humaines permettent d'adopter des lois pour les cas juridiques sans précédent. Contrairement aux sunnites, les imamis emploient le raisonnement déductif et non analogique pour établir des comparaisons entre les cas connus et les cas sans précédent. Comme les sunnites, les zaydites et les imamis considèrent que ces opinions juridiques sont subjectives, temporaires et peuvent devenir controversées. Par conséquent, comme les sunnites, les zaydites et les imamis bénéficient d'une certaine liberté d'opinion juridique. Par opposition, les ismaïliens khojas et bohras n'ont pas besoin de l'opinion humaine car leur imam

(grâce à sa connaissance infaillible accordée par Allah) et leur *dai* absolu (qui possède l'infaillibilité et la connaissance supérieure en sa qualité de représentant unique de l'imam) trouveront toujours les solutions irréprochables et permanentes.

° Rituel :

Il existe quelques différences de rite entre les chiites et les sunnites. Parmi les plus significatives, on peut citer, par exemple, la formule ajoutée par les chiites à l'expression musulmane générale de profession de foi : *wa Ali wali Allah* (et Ali est l'aimé d'Allah). Contrairement aux sunnites, les chiites sont autorisés à ne prier que trois fois par jour au lieu de cinq et encouragés à effectuer des pèlerinages mineurs sur les tombes des imams, et même de remplacer par ceux-ci le principal pèlerinage ou *hadj* musulman, l'un des Cinq Piliers de l'Islam.

Les trois groupes chiites pleurent l'assassinat d'Ali et de son fils l'imam Hussein, mais les chiites imamis ont institué différents rituels pour ces martyrs, ce qui les différencie de leurs frères chiites et des sunnites. Le premier est indirectement lié à Ali pour afficher leur union avec Ali, les imamis lancent souvent des excommunications publiques, des calomnies et des insultes sur les rivaux d'Ali, des personnages généralement révéérés par les sunnites tels que la veuve de Mahomet, Aïcha, les trois premiers califes et tous les disciples du prophète qui n'ont pas été reconnus comme partisans d'Ali. Ces actes trouvent leur apogée en Iran, dans l'institution safavide d'Umar-kushan, la commémoration annuelle du meurtre du second calife Omar 1^{er} (Umar ibn al-Khattab). Cette dissociation rituelle de personnages révéérés par les sunnites (et les insultes qui leur sont faites) est rejetée par la plupart des *zaydites*, dont les traditions historico-religieuses décrivent ces personnages de manière plus positive.

Le second rituel imami institué est la commémoration annuelle de la passion du petit-fils du prophète et troisième imam, Hussein ibn Ali ibn Abu Talib, qui fut martyrisé à Kerbela le jour d'Ashura, au cours du mois de *muharram*.

° Théologie :

Les sunnites et les chiites ont adopté des théologies très différentes. Les imamis et les *zaydites* suivent une forme de *mutazilisme* (l'ancienne théologie officielle de plusieurs califes *abbassides*). Contrairement aux sunnites qui croient que le Coran n'a pas été créé et que l'histoire humaine et l'univers sont prédéterminés les imamis et les *zaydites* croient en la libre volonté humaine et dans la création temporelle du Coran. Les *ismaïliens*, par ailleurs, suivent un système philosophique adapté du néoplatonisme, également adopté par de nombreux groupes *soufis* et philosophes musulmans. En général, les théologies chiites ne sont pas en accord avec leurs contreparties sunnites (dont l'*acharisme*) et sont bien plus sensibles à des influences philosophiques.

- Le Soufisme :

° Présentation :

Le soufisme est un terme générique qui englobe l'ensemble des traditions mystiques du monde musulman depuis le XI^e siècle. Bien que la plupart des *soufis* aient été à l'origine des sunnites, le soufisme n'est pas un mouvement confessionnel et l'on y trouve aussi bien des chiites que des confréries de différents cultes annexes. L'islam compte d'autres mouvements à tendance mystique, tels que les *ismaïliens* ou l'école philosophique des *Ishraqi*, mais ceux-ci sont plus structurés, plus élitistes et plus sectaires que les *soufis*.

° Origines :

Les *soufis* voient en Mahomet et dans les prophètes qui l'ont précédé l'origine de leur tradition. Le soufisme en tant que tel n'apparaît qu'au début du X^e siècle mais moins d'un siècle plus tard, il est déjà largement répandu en Irak et dans le reste du monde musulman (Iran, Egypte). Les documents les plus anciens sur la doctrine et les pratiques des *soufis* datent seulement du X^e siècle et l'on sait très peu de choses sur le mouvement avant cette période. Les informations dont nous disposons indiquent que les caractéristiques du soufisme sont remarquablement similaires à celles des

courants ascétiques et mystiques non musulmans antérieurs à l'islam, tels que le nestorianisme du christianisme oriental, le gnosticisme, le néoplatonisme, le manichéisme et le bouddhisme, ces traditions étant bien ancrées dans les régions où sont apparus les premiers groupes soufis. Le soufisme, rejeté par l'islam traditionnel jusqu'au XII^e siècle, ne sera accepté dans le monde musulman qu'à la faveur des efforts et des écrits de célèbres philosophes sunnites qui visent à accorder soufisme et droit coranique, qui firent évoluer le soufisme philosophique en théosophie hétérodoxe.

° Définition :

Il n'est pas très aisé de définir le soufisme car il regroupe une variété d'éléments très différents. On peut dire, de façon très générale, que c'est un style de vie et un ensemble de croyances et de pratiques. Le soufisme, tout comme l'islam, n'abrite pas en son sein de tendance orthodoxe unique mais une variété de traditions et d'usages. Certains savants répartissent les principaux groupes soufis en trois grands courants théologiques: le théisme, le monisme et le panthéisme. Quelle que soit leur appartenance, les soufis croient jouir d'une relation privilégiée à Dieu. Ils croient aussi posséder le potentiel nécessaire pour parvenir à l'union spirituelle avec Dieu et accéder à la gnose, la connaissance intuitive de la vérité divine par l'effort contemplatif et la méditation. Cette faculté est une grâce accordée par Dieu au soufi de toute éternité mais que l'initié doit cependant réaliser en s'engageant dans une voie spirituelle ardue jalonnée de plusieurs étapes et d'états. Ce cheminement se fait sous la direction d'un maître soufi qualifié ayant lui-même réalisé la gnose et commence toujours par la repentance de l'initié. Le maître transmet alors à son disciple l'influence spirituelle qu'il a lui-même reçue de son propre maître à travers la chaîne initiatique ininterrompue de maître à disciple dont l'origine remonte à Mahomet et à Ali ibn Abu Talib. Bien qu'elles présentent des similarités entre elles, ces chaînes initiatiques rivalisent avec les généalogies des transmissions orales des faits et gestes du Prophète (sunna) citées par les juristes et les théologiens musulmans. Les soufis reconnaissent l'autorité spirituelle du maître et son rôle de médiateur entre Dieu et les hommes, mais ils croient aussi que chaque génération d'initiés est reliée à un maître secret, qui est intérieurement l'homme parfait, de la présence duquel dépend le sort de l'univers. Seuls ceux qui ont pleinement réalisé l'expérience soufi, renoncement à soi, survie avec Dieu et connaissance, peuvent le reconnaître. L'homme parfait des soufis partage des caractéristiques communes avec l'imam des chiites traditionnels. Tous deux sont des chefs religieux dont la présence est une condition sine qua non à l'existence de l'univers. Tous deux sont investis par Dieu de l'autorité, de la connaissance, et ont pour dons des pouvoirs miraculeux. Tous deux ne sont connus que des élus. L'imam chiite doit appartenir à la filiation d'Ali ibn Abu Talib et de Fatima, alors qu'une telle restriction n'existe pas pour l'homme parfait des soufis. Les soufis vénèrent traditionnellement d'innombrables maîtres musulmans et hommes parfaits du passé, même ceux qui ne sont pas considérés des soufis, comme par exemple Mahomet, ses compagnons ou les imams chiites. Les soufis mènent une vie d'anachorète ou une vie en collectivité dans des bastions-écoles. Ils prônent la pauvreté et s'en remettent totalement à Dieu pour leur subsistance, en même temps qu'ils initient une liturgie nouvelle fondée sur la répétition du nom de Dieu. Les soufis célèbrent l'anniversaire du Prophète et visitent sa tombe et celles des maîtres soufis auxquels ils adressent des prières d'intercession et des requêtes de bénédiction. Ces pratiques sont aussi courantes chez les chiites imamites, qui se comportent de la même façon à l'égard de leurs imams, mais elles sont condamnées par les sunnites orthodoxes qui n'y voient qu'idolâtrie et culte de la personne. Les maîtres soufis détiennent une connaissance divine qui rivalise avec la jurisprudence et la théologie orthodoxes, et sont considérés par les érudits comme une seconde autorité spirituelle. Par conséquent, ils ont souvent été accusés de se permettre des pratiques apparentées à l'antinomisme sous prétexte que leur connaissance supérieure les dispense de se conformer à la Loi islamique, dont la stricte application est réservée aux profanes. Il en a résulté des tensions religieuses et une certaine suspicion réciproque entre les soufis et les savants musulmans puristes. Lorsque ces derniers accèdent au pouvoir, les soufis cherchent aussitôt à s'en protéger en adoptant des doctrines très secrètes avec une terminologie obscure ou en participant, en militants zélés, aux guerres saintes contre les Etats voisins non musulmans. Depuis le XII^e siècle, les soufis ont tendance à se regrouper en confréries. Les plus importantes d'entre elles aujourd'hui comprennent les marabouts et les Senoussis (en Afrique du Nord), les Bektachis, les Naqchbandis, et les Chishtis (en Iran, en Turquie, en Asie centrale et en Inde). La

majorité des ordres soufis sont à l'origine des sunnites quiétistes mais certains ont adopté le chiisme ou la lutte armée pendant les XV^e et XVI^e siècles: les Bektachis, les Kubrawis et les Safavides se sont convertis au chiisme extrémiste alors que les Nimatullahis ont choisi le chiisme imamite. Les Safavides ont opté pour le militantisme et ont ainsi conquis une grande partie de l'Iran au début du XVI^e siècle. Chiites extrémistes, ils ont pourtant réussi à imposer par la force le chiisme imamite, plus modéré, aux Iraniens en majorité sunnites.

Le soufisme représente donc l'ascèse mystique de l'Islam. On y retrouve diverses influences, comme par exemple chrétienne, néo-platonicienne, hindouiste, persane. Les adeptes du Soufisme essaient d'atteindre l'union directe avec Dieu par la contemplation. Pour le Soufi tout est repentir dans la retraite du monde, soit en ermites, soit en confréries. Les Soufis prennent du recul par rapport à certaines pratiques extérieures de la Loi coranique elle-même.

Le mouvement mystique appelé soufisme apparut au VIII^e siècle lorsque de petits cercles de musulmans, en réaction contre l'attachement croissant aux biens terrestres de la communauté islamique, commencèrent à mettre l'accent sur la vie intérieure et sur la purification morale. Au cours du IX^e siècle, le soufisme se transforma en une doctrine mystique, dont la communion directe ou même l'union extatique avec Dieu représentait l'idéal. Cette aspiration à l'union mystique avec Dieu allait à l'encontre de l'engagement islamique orthodoxe de monothéisme. Pour cette raison, le soufi al-Hallaj fut mis au supplice en 922 à Bagdad. Les soufis importants tentèrent par la suite de réaliser une synthèse entre le soufisme modéré et l'orthodoxie et au XI^e siècle, al-Ghazali parvint avec succès à introduire le soufisme au sein du sunnisme orthodoxe.

Au XII^e siècle, le soufisme cessa d'être la recherche d'une élite instruite et se transforma en un mouvement populaire complexe. L'insistance des soufis sur la connaissance intuitive et l'amour de Dieu accrût l'appel de l'Islam vers les masses et permit dans une large mesure son extension, du Proche-Orient vers l'Afrique et l'est de l'Asie. Les fraternités soufis se multiplièrent rapidement. L'énorme succès de ces confréries était surtout dû aux aptitudes et à la générosité de leurs fondateurs et dirigeants qui, non seulement pourvoyaient aux besoins spirituels de leurs adeptes mais aidaient également les pauvres quelle que soit leur confession et servaient fréquemment d'intermédiaires entre le peuple et le gouvernement.